



**COMPTE RENDU
SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2014**
(articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

1- Désignation de la proposition des commissaires de la commune à la commission communale des impôts directs (2014-108)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PROPOSE la liste annexée à la délibération;

2- Désignation des représentants au SICTOBA (2014-109)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- RAPPORTE la délibération n°2014-086 en date du 10 avril 2014

3- Adhésions de collectivités au SIVU « Inforoutes de l'Ardèche » (2014-110)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les demandes d'adhésion

4- Autorisation permanente et générale de poursuite au comptable public (2014-111)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DONNE une autorisation permanente de poursuite au comptable public du Centre des Finances Publiques de Les Vans, en la personne de Monsieur THOMAS Albert, trésorier ;

- FIXE les seuils de dispense de poursuite à :

- Inférieur ou égal à 130 € (cent trente euros) pour les oppositions à tiers détenteurs sur les comptes bancaires ;
- Inférieur ou égal à 30 € (trente euros) pour tous les autres cas d'oppositions à tiers détenteurs ;
- Inférieur ou égal à 100 € (cent euros) pour les saisies mobilières ;

- DIT que cette autorisation est donnée pour toute la durée du mandat du conseil municipal et est donnée au comptable public quel que soit l'agent affecté sur le poste ;

5- Projet Culturel, scientifique, éducatif et social de la médiathèque (PSCES) (2014-112)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la médiathèque (PCSES)

6- Projet de vidéoprotection et demandes de subvention (2014-113)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 20 voix pour et 3 abstentions (FAUCUIT Georges, GSEGNER Gérard et RIEU-FROMENTIN Françoise),

- DECIDE de mettre en place un système de vidéoprotection au Centre d'Accueil, pour une enveloppe estimée à 17 000 € H.T. ;
- DIT que le projet a fait l'objet d'un diagnostic réalisé par la gendarmerie ;
- SOLLICITE des subventions auprès de l'Etat :
 - ✓ DETR 2014 : 40 %
 - ✓ FIPD 2014 : 40 %

7- Etude de positionnement des musées municipaux et demandes de subvention (2014-114)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de lancer une étude de positionnement des musées de Les Vans, dans le cadre de l'offre du territoire (Alba, Orgnac, Vallon, Joyeuse, ...), pour une enveloppe estimée à 10 000 € H.T. ;
- DIT que cette étude se place dans le cadre de la candidature du PNR « Géopark » et dans les Grands Projets Rhône-Alpes ;
- SOLLICITE des subventions auprès de la Région, via le PNR, pour 7 000 € ;

8- Subventions aux associations (2014-115)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'attribuer les subventions aux associations :
 - ✓ ADMR : 200 € (erreur sur 2013)
 - ✓ Amis du Musée : 870, 50 € (entrées 2013 selon la convention)
 - ✓ Crocus : 3 438 € (2014 – école maternelle)
 - ✓ Pour l'école : 11 352 € (2014 – école élémentaire)
 - ✓ Lire et faire lire (FOL) : 150 €
 - ✓ Prévention routière : 150 €
 - ✓ Amicale Laïque : 1 700 €
 - ✓ FCPE (primaire) : 300 €
 - ✓ Parents d'élèves OGEC : 500 €
 - ✓ Foyer socio-éducatif collège : 200 €
 - ✓ Club d'Animation Vanséen : 15 000 €
 - ✓ Challenge Hubert Froment : 1 000 €

9- Budget Primitif de la commune (2014-116)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 contre (ESCHALIER Cathy, FAUCUIT Georges, LACROIX Jean-Claude, RIEU-FROMENTIN Françoise et VIGIER Bruno),

- APPROUVE le budget primitif 2014 " général", qui s'élève à :
 - 3 518 595, 21 € en fonctionnement
 - 3 415 439, 60 € en investissement
 - 6 934 034, 81 € TOTAL

10- Budget Primitif du service de l'assainissement (2014-117)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le budget primitif 2014 du service de l'assainissement, qui s'élève à :
250 636, 40 € en exploitation
446 404, 36 € en investissement
697 040, 76 € TOTAL

11- Convention de mise à disposition de personnel auprès du Syndicat de rivière Chassezac afin d'y effectuer l'entretien des locaux (2014-118)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE que le personnel communal effectue l'entretien des locaux du syndicat de rivière du Chassezac à raison de 1h30 par mois, soit 18 heures par an ;
- DIT qu'il s'agit d'une prestation de service qui sera facturée via un titre de recettes émis à période échue ;
- DIT que cette prestation de service porte sur un montant 400 € HT, fournitures comprises (produits d'entretien et matériels) ;
- DIT que la commune étant exonérée de TVA compte tenu du montant, la TVA ne sera pas appelée auprès du syndicat ;
- DIT que cette prestation prendra effet à compter du mois de mai 2014 ;

12- Positionnement de la commune dans le cadre de l'appel à projet « Mobillyco » du conseil général de l'Ardèche (2013-119)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de mettre en place des modes de déplacements doux et l'accessibilité entre la gare routière et le collège, tout en sécurisant les arrêts de cars du collège, pour une enveloppe estimée à 246 700 € H.T. ;
- SOLLICITE des subventions auprès du conseil général :
 - ✓ Mobylico : jusqu'à 50 %
 - ✓ Sécurisation des arrêts de cars

13- Décisions du maire prises en application de l'article L. 2122-23 du CGCT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions suivantes :

- **2014-106**, du 10/04/2014, relative à l'avenant n°1 concernant les travaux de la toiture de la sacristie de Naves, pour un montant de 12 110 € H.T., portant le marché à un montant de 60 644,18 Euros HT;
- **2014-107**, du 23/04/2014, relative à la non préemption sur les parcelles Section A numéros 1713-2275 (459 m² et 220 m²), Place du Marché à LES VANS;

14- Informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- **Commissions à la Communauté de Communes**
- **Villages de Caractère**
- **Mise en place d'une place de parking pour personnes à mobilité réduite au village de Naves**
- **Prochaine Lettre Municipale**
- **Commission Communale « PLU »**

Monsieur le Maire de Les Vans

Jean-Paul MANIFACIER